

DECISION

OBJET : BLANZY - Contrat de transaction entre la Communauté Urbaine et Monsieur Arnaud ROSATO - Sinistre du 22 février 2024

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le 22 février 2024, lors du nettoyage des trottoirs avec un souffleur, un projectile a endommagé la vitre latérale du véhicule de Monsieur Arnaud ROSATO 15 route de Montcenis sur la commune de BLANZY.

Considérant que Monsieur Arnaud ROSATO devra faire remplacer sa vitre latérale,

Considérant que la facture consécutive à ce remplacement est de deux cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (258,95 €)

DECIDE ce qui suit :

- De conclure un contrat de transaction avec Monsieur Arnaud ROSATO, domicilié 15 route de Montcenis – 71450 BLANZY pour le règlement du préjudice subi ;
- Monsieur Arnaud ROSATO sera indemnisé d'un montant de 258,95 € et renonce en contrepartie à tout recours relatif à ce sinistre ;
- La dépense sera imputée au budget 2024 sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas- 21000 DIJON) soit par courrier, soit par l'application informatique "Télérecours " accessible par le site internet WWW.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à Le Creusot, le 1 mars 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 11 mars 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

et publié, affiché ou notifié le 11 mars 2024

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.